



Infos Règlementaires n° 160

Pont Du Casse, le 19 août 2025

PERTINAN®

La société De SANGOSSE tient à vous informer des modifications de l'autorisation de mise sur le marché du produit PERTINAN® avec :

- Modification de l'usage « laitue »
- Retrait des usages suivants :
 - chicorée,
 - cucurbitacées à peau comestible : concombre, courgette,
 - cucurbitacées à peau non comestible : melon
 - poivron,
 - tomate, aubergine.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de la décision de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché **incluant en bleues les modifications**.

Autorisation de mise sur le marché n° 2100059

Fongicide : Concentré soluble (SL)

Composition : 755 g/L - phosphonates de potassium (équivalent à 504 g/L d'acide phosphonique)





Les délais de mise en conformité des étiquettes sont les suivants :

	Distributeur		Utilisateur final (agriculteur)	
	Vente avec l'étiquette actuelle	Délai pour le ré- étiquetage des stocks en distribution	Utilisation du produit avec l'étiquette actuelle (pour les produits achetés avant le 18/08/2025)	Utilisation du produit avec la nouvelle étiquette
Usages retirés Chicorée Cucurbitacées à peau comestibles et non comestibles Poivron Tomate, aubergine	Interdite au 18/08/2025	18/02/2026	Possible jusqu'au 18/08/2026	Interdite
Ancien usage laitue (4 applications)			Possible jusqu'au 18/02/2026	Interdite
Nouvel usage laitue (2 applications)	Possible avec l'étiquette actuelle jusqu'au 18/02/2026		Possible jusqu'au 18/02/2027	Obligatoire à partir du 19/02/2027
Usage vigne	Possible avec l'étiquette actuelle jusqu'au 18/02/2026			

Afin de gérer au mieux les demandes d'étiquettes, nous vous remercions de remonter vos besoins entre **le 22/09/2025 et le 03/10/2025** à l'adresse : etiquetteclp@DESANGOSSE.com

En précisant :

- le nom du produit
- son conditionnement
- le n° de lot et la date de fabrication
- l'adresse de livraison et numéro de téléphone



Usages Autorisés et Conditions d'Emploi

Les usages autorisés sont les suivants, pour un traitement des parties aériennes :

Cultures	Cible	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application / conditions d'emploi	Délais avant récolte (DAR) (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée arthropodes et plantes non cibles (mètres)	Cultures attractives en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Laitue	Stimulateur des défenses naturelles	3.5L/ha	2/an	-	14 jours	5 (dont DVP 5)	-	-
		Uniquement en plein champ Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.						
Vigne	Mildiou	4L/ha	5/an	Entre BBCH16 et BBCH79	14 jours	5 (dont DVP 5)	-	-
		Intervalle minimum entre les applications : 10 jours.						

DVP : Dispositif Végétalisé Permanent



Classement selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Délai de rentrée dans les cultures (DRE) : 6 heures en plein champ, 8 heures en milieu fermé.



Protection de l'Opérateur et du Travailleur :

Caractéristiques des EPI	APPLICATION AVEC :							
	PULVÉRISATEUR À RAMPE		PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE		LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)		LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)	
	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION
GANTS EN NITRILE EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1-A1 (type A)) usage unique NF (EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) 	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	✓	✓	✓		✓			
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) 								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 				Type 4 Capuche		Type 3 Capuche	Type 4 Capuche	Type 3 Capuche
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2005 					✓	✓	✓	✓

Caractéristiques des EPI	PRÉPARATION/MÉLANGE/CHARGEMENT			Caractéristiques des EPI	NETTOYAGE			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PULVÉRISATEUR À RAMPE	PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE	PULVÉRISATION À L'AIDE D'UNE LANCE		PULVÉRISATEUR À RAMPE	PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE	PULVÉRISATION À L'AIDE D'UNE LANCE	
GANTS EN NITRILE EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique NF (EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) 	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	GANTS EN NITRILE EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique NF (EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) 	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables***
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie II type PB(3) 	EPI partiel	EPI partiel	EPI partiel	EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie II type PB(3) 	EPI partiel	EPI partiel	EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 			OU Type 3 ou 4**	COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 			OU Type 3 ou 4**	

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, ne porter les gants qu'à l'extérieur de la cabine et les stocker après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** Selon le niveau de protection recommandée pendant la phase d'application.

*** En cas de contact avec la culture traitée.

Informations relatives au Transport :

N° ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe de danger	Groupe d'emballage
N/A	N/A	N/A	N/A

Stockage - Nomenclature I.C.P.E. / Seveso III :

- Installations classées pour la protection de l'environnement : N/A

Mentions Légales

PERTINAN® - AMM : N° 2100059 - Phosphonates de potassium 755 g/L—®Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection. P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité et d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Nous vous informons qu'en application de la réglementation en vigueur, tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en lui communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent.

Pour toutes informations complémentaires :

www.desangosse.fr pour accéder aux fiches produit

www.quickfds.fr pour accéder à nos fiches de données de sécurité

www.phytodata.com pour accéder à la base de données des Produits Phytopharmaceutiques des Professionnels

Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**